

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CARISTES 2025

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Article 1 – Objet

La société Fenwick-Linde, S.A.S. au capital de 67 000 000 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 348 936 386, dont le siège social est situé 1 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny F-78854 Elancourt Cedex organise du 20 mai au 3 juillet 2025 dans le cadre de ses journées « THE NEXT CHAMP » un championnat de France des caristes (ci-après le « Championnat »).

Article 2 – Généralités

Le présent règlement de concours définit les conditions de participation et les règles appliquées au Championnat.

Aucune communication d'aucune sorte, ni écrite, ni orale, n'aura lieu entre le participant, son employeur et l'organisateur sur le déroulement et/ou les résultats du Championnat.

Article 3 – Déroulement du Championnat

Ce Championnat se compose de 17 dates régionales et d'une finale nationale. Chaque date régionale se déroule dans une agence ou une concession du réseau Fenwick-Linde en France Métropolitaine.

A l'issue de chaque date régionale, un(e) gagnant(e) régional(e) sera sélectionné(e) pour participer à la finale nationale du Championnat.

La finale se déroulera le 3 juillet 2025 au siège social de Fenwick-Linde à Elancourt (78).

Article 4 – Epreuves régionales et nationales

Lors des phases régionales et nationale, le Championnat comprendra deux épreuves pratiques : agilité et rapidité.

Les parcours et critères d'évaluation proposés pendant le Championnat sont mis en place par un jury neutre. Les participants seront informés des critères d'évaluation pendant le briefing.

Au début des épreuves pratiques, le participant se tient prêt à un endroit convenu à l'avance, le chariot élévateur est garé et la clé de contact est sur la position « off ».

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Toute violation de ces règles entraîne une pénalité de 15 secondes sur le temps réalisé.

Le chronomètre est lancé dès que le participant met le contact ; le chronomètre s'arrête dès que le participant, après avoir réalisé le parcours d'évaluation, a garé le chariot à l'endroit convenu, fourches par terre et clé de contact en position « off ». Après l'épreuve, on demandera au participant de remettre le chariot élévateur à l'endroit initial.

Afin de limiter les temps d'attente, les épreuves pratiques sont soumises à un temps maximal ; ce temps imparti par épreuve sert uniquement à assurer le passage efficace des candidats. Les candidats qui dépassent le temps imparti seront invités à arrêter l'épreuve, le temps maximal sera noté.

Article 5 – Désignation des gagnants

Sera désigné gagnant de l'épreuve le/la participant(e) qui aura réalisé le meilleur temps cumulé des 2 parcours pour chaque épreuve. Il/elle sera directement sélectionné(e) pour la finale nationale du Championnat.

Pour la participation à la finale nationale du Championnat, les frais de déplacement et d'hébergement des finalistes et de leur encadrant respectif seront pris en charge par Fenwick-Linde.

La société Fenwick-Linde tranchera tout litige lié au Championnat.

Article 6 – Responsabilité

Il est précisé que la société faisant participer un de ses salariés à la compétition, objet du présent règlement, restera responsable de tous les dommages causés par son salarié en qualité d'employeur conformément à la législation applicable. Par conséquent, ladite société devra être titulaire d'une assurance responsabilité civile d'exploitation couvrant notamment les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de leurs préposés en compétition chez Fenwick-Linde pour les actes imputables aux dits préposés.

Article 7 – Modalités d’inscriptions

Chaque société cliente invitée de l’agence ou de la concession pourra désigner trois (3) caristes au maximum pour participer au Championnat. Le nombre maximum de caristes participant par étape sera limité à vingt (20). La priorité sera donnée par ordre d’inscription sur le formulaire en ligne de l’événement.

Article 8 – Conditions de participation

La compétition est ouverte aux caristes d’entreprise possédant une autorisation de conduite délivrée par leur chef d’établissement ou par toute personne ayant une délégation de pouvoir, leur permettant la manipulation de chariots élévateurs frontaux < à 6T. (Equivalent CACES cat.3).

Le cariste participant doit être majeur et salarié de la société pour laquelle il/elle concourt. En outre, conformément à la législation, le/la participant(e) doit :

- être apte physiquement, après examen médical ;
- avoir bénéficié d’une formation régulière et adéquate relativement à la conduite de chariots de manutention ;
- avoir pris connaissance des instructions à respecter sur le site d’utilisation qui seront remises par Fenwick-Linde.

Sur place, le/la participant(e) devra :

- Avoir déjà expédié à Fenwick-Linde son formulaire d’inscription rempli par son chef d’établissement aux dates communiquées (document mis à disposition par l’entité après l’inscription sur le formulaire en ligne) : en cas de cumul d’absence de ce document signé pour le jour de l’épreuve et d’absence d’un des supérieurs hiérarchiques du/de la participant(e), ce dernier n’aura pas le droit de concourir ;
- Ne pas être sous l’emprise de drogues ni d’alcool : un test d’alcoolémie sera effectué par un représentant de Fenwick-Linde à l’entrée de la zone de compétition avec un éthylotest et aucun taux d’alcoolémie ne sera toléré, chaque participant(e) s’engageant à se soumettre audits tests d’alcoolémie à la demande de Fenwick-Linde ;
- Etre équipé(e) de chaussures de sécurité de sa possession ;
- Avoir pris connaissance, signé et respecter les règles de sécurité propres à la compétition qui lui seront communiquées ;
- Avoir signé la déclaration de consentement à la publication de données personnelles ;
- Avoir lu et accepté sans réserve le présent règlement de la compétition dans son intégralité.

La société Fenwick-Linde pourra, si les circonstances exceptionnelles l'exigeaient, écourter, prolonger, modifier ou annuler le présent championnat et/ou une ou plusieurs étapes, après avoir préalablement informé les participants dans les meilleurs délais, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Fenwick-Linde pourra refuser l'accès à la compétition à toute personne ne remplissant pas les conditions décrites ci-dessus et/ou exclure, à tout moment au cours de la compétition, tout participant ne respectant pas le présent règlement ou les règles de sécurité établies par Fenwick-Linde.

Article 9 – Loi Applicable

Le Championnat ainsi que le présent règlement sont soumis à la Loi française. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la société Fenwick-Linde. Toute demande concernant l'interprétation dudit règlement doit être effectuée par écrit et dans un délai maximum de quinze (15) jours après la fin du Championnat.

Je soussigné(e) (nom du/de la participant(e))

Reconnais avoir lu et approuvé le présent règlement

Le.....2025, à

Signature

Je soussigné(e).....

En qualité de

Représentant la société immatriculée au RCS de sous le numéro.....et dont le siège social est situé.....

Reconnais avoir lu et approuvé le présent règlement.

Fait le.....2025, à

Signature